AR Prefecture

043-214300329-20220408-2022_45-DE Reçu le 12/04/2022 Publié le 12/04/2022



2022-45

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres :

L'an deux mil vingt-deux, le 8 avril à 18 heures 45.

En exercice: 19

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY

Présents: 17 Votants: 19 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,

sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation: 01/04/2022

Présents: Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY,

Michel BEGON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES

Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS,

Bernadette PELISSIER, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE,

Sabine JOUVHOMME, Patrice LHOSTE, Denis CLAMENS,

Roland SEUX, Valérie GAGNE, Sébastien GAGNE

Excusés:

Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Roland SEUX Christian GIRARD qui a donné procuration à Sébastien GAGNE

OBJET: SUBVENTION EMPLOI EDUCATEUR SPORTIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs années la Commune verse une aide sous forme de subvention à différents clubs sportifs pour l'emploi d'un éducateur sportif. Il propose la reconduction de ces aides pour les clubs bénéficiaires : l'Union Sportive de Blavozy (USB), le Judo Club et le Club de Hand Saint Germain-Blavozy. Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, décide de verser :

- 792 € pour le club de Judo, correspondant à 22 heures par mois au taux de 3 € par heure;
- 2736 € pour l'USB correspondant à 76 heures par mois au taux de 3€ par heure
- 1080 € pour le club de Hand Saint Germain-Blavozy correspondant à 30 heures par mois au taux de 3 € par heure ;
- Inscrit les crédits nécessaires au budget communal,
- Dit que la subvention sera versée en deux fois (mai et septembre).

Le Maire, Franck RAILLON

Fait et délibéré le 08/04/2022 Pour extrait certifié conforme